



En exercice : 58
Présents : 46
Votants : 49

Séance du 10 octobre 2022

Le dix octobre deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 4 octobre 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de M. Christophe LANGOUËT - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAË
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT

RENAË
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
DALIFARD Alexia, CHAUVIN Maxime, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
SORIEUX Vanessa, titulaire
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LÉPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, DOREAU Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, BÉZIER Florence, titulaires
/
MAHIER Aurélie, de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, LANVIERGE Quentin, titulaires
/
GOHIER Odile, titulaire
/
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
/
ROSSIGNOL Didier, suppléant
JUGÉ Joseph, Derval Sandrine, titulaires
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, titulaire
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
de Farcy de Pontfarcy Christine, LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
BARBE Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
/
/
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), BASLÉ Jérôme (Fontaine Couverte), CHADELAUD Gaëtan (La Roë), LIVENAIS Robert (Renazé), PELLUAU Philippe (Renazé), BEUCHER Clément (St poix), GUINEHEUX Dominique (Saint-Quentin-les-Anges), JULIOT Thierry (La Rouaudière),

Étaient absents : RAGARU Edit (Craon), HAMARD Benoît (Craon), GARBE Pascale (MERAL),

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BREHIN, Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON, Dominique GUINEHEUX a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT

Secrétaire de Séance : Élu M. DE GUEBRIANT Bertrand, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2022-10/133 – ASSAINISSEMENT

ETUDES DE CONCEPTION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR UNE NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES SUR LA COMMUNE DE SAINT-AIGNAN-SUR-ROË : LANCEMENT DE LA CONSULTATION

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 10 octobre 2022

OBJET 2022-10/133 – ASSAINISSEMENT

Études de conception de maîtrise d'œuvre pour une nouvelle station de traitement des eaux usées sur la commune de Saint-Aignan-sur-Roë : lancement de la consultation

M. Richard CHAMARET, Vice-président en charge de l'Eau et Assainissement, expose qu'en 2018, la Régie a pris connaissance de la vétusté de la station d'épuration de Saint-Aignan-sur-Roë (unité de traitement par boues activées d'une capacité de 1000 EH et mise en service en 1978). Pour l'orienter dans la programmation des travaux à envisager, la Régie a sollicité, auprès de l'ATDEAU53, une note de synthèse des différentes études déjà réalisées sur ce système.

Les conclusions de cette synthèse sont les suivantes :

- Le dernier SDA de la commune de Saint Aignan datant de septembre 2014, ce système d'assainissement est en règle vis-à-vis de la réglementation (*SDA de moins de 10 ans*).
- Entre 2011 et 2016, la commune de Saint-Aignan-Sur-Roë a entrepris d'importants travaux pour réhabiliter le système de collecte. Malgré ces efforts, le réseau de collecte fait toujours l'objet d'intrusions d'eaux claires parasites.
- L'essentiel du problème des ECP semble se concentrer sur les branchements des particuliers. Or ces interventions, situées en domaine privé, restent à l'initiative des propriétaires et ne peuvent donc être maîtrisées par la collectivité.
- Le SDA de 2014 orientait déjà la commune vers la réalisation d'une nouvelle unité de traitement. Ce projet pourrait faire l'objet d'aides financières :

Le coût des constructions d'une nouvelle unité de traitement a été estimé aux alentours de **470 000 € HT** (*hors frais éventuels pour l'acquisition de terrain et coût de démantèlement de l'ancienne unité de traitement*).

Ce projet peut faire l'objet de subvention :

- de la part du département (**de 30%**)
- de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (**de 50% car la commune de Saint-Aignan-Sur-Roë fait partie de la liste des systèmes d'assainissements prioritaires 2020 - 2021**).

L'ATDEAU53 va accompagner la Communauté de Communes du Pays de Craon pour mener à bien ce projet (*rédaction du DCE de maîtrise d'œuvre, suivi des études et travaux*). Compte tenu des délais d'études et de travaux pour la réalisation de cette nouvelle unité de traitement, le recrutement d'un Maître d'œuvre est souhaité, dès cette année.

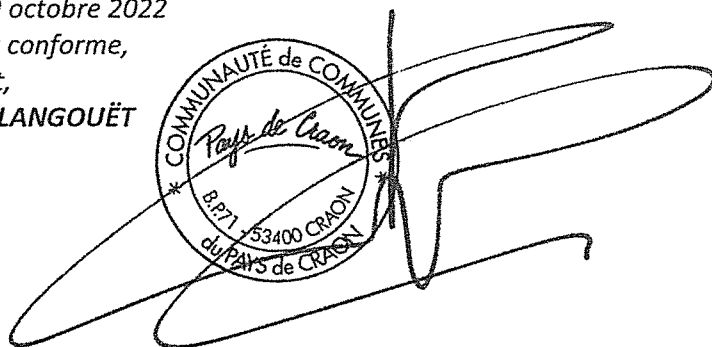
Le montant de la mission de MOE a été estimé à 60 000 € HT (35 000 € HT pour la « phase de conception » intégrant la rédaction du Dossier Loi sur l'Eau (DLE) et l'aide à l'acquisition foncière et 25 000 € HT pour la « phase d'exécution »). Les crédits sont inscrits au budget 70023-ASSAINISSEMENT REGIE (Opération 103 – imputation 2313).

Considérant la proposition du Conseil d'exploitation en date du 20 septembre 2022,
Après avis favorable du Bureau du 03 octobre 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :
À l'unanimité,

- ⇒ **AUTORISE** le lancement d'une consultation, en procédure adaptée, d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'unité de traitement des eaux usées de la Commune de Saint-Aignan-Sur-Roë (pour un montant estimé de 60 000 € HT),
- ⇒ **AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès des divers organismes financeurs,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer les marchés à intervenir et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 19 octobre 2022
Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20221010-DELIB202210133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

